RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE 22 JUIN 2020 À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Présences

Éric Aubin, directeur des études Klaude Hallé Yves Bédard Chantal Hamelin Sylvain Blais, directeur général Florence Julien Amélie Brouillard Josée Larivière Miguel Charlebois (arrivée à 18h30) Claude LeBel

Isabelle Chartrand Guillaume Marquis, président Pierre Deshaies Philippe Marquis (arrivée à 18h10) Mélissa Tardif (arrivée à 19h20) Anne Gauthier

Ghislain Vallée Évelyne Grenier-Ouimette

Absences

Patrick Bédard Louis Leblanc Kloé Bourbeau Katrine Lévesque Marie-Soleil Malo André Janneteau, vice-président

Linda Lavoie

Observatrices Nicole Fortier, agente de soutien administratif

Diane Landriault, secrétaire générale

Invité

Alain Lozier, coordonnateur des technologies de l'information et de l'audiovisuel

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée. Comme le prévoit le Règlement général de régie interne (R1) et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus (COVID-19), la rencontre se déroule par vidéoconférence.

Le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, informe les membres de la fin du mandat de Béatriz Mediavilla à titre de représentante du personnel enseignant au conseil d'administration. Il la remercie pour son apport au conseil. Il souhaite la bienvenue à Florence Julien, représentante des personnes diplômées du Cégep ainsi qu'à Philippe Marquis, représentant du personnel enseignant.

INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Marthe Julien, enseignante en arts, présente le Recueil de poésie Catharsis des cendres. Ce recueil, produit en collaboration avec Stéphanie Trahan du département socioculturel, regroupe plusieurs poèmes d'étudiantes et d'étudiants des différents campus, ainsi que des œuvres d'une étudiante en arts visuels. Une copie du recueil sera remise aux membres lors d'une prochaine assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Chantal Hamelin, appuyée par Pierre Deshaies, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, après ajout du point 7.6 : « Délégation – Refinancement de la dette – Rénovation aux résidences étudiantes ».

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2020

Sur une proposition de Ghislain Vallée, appuyée par Klaude Hallé, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 28 avril

Un représentant du personnel enseignant porte à l'attention du conseil que la suspension des cinq programmes d'études adoptée lors de cette assemblée n'avait pas fait l'objet de consultation auprès du personnel enseignant. En effet, la décision a été prise rapidement, compte tenu des besoins du réseau de la santé en période de pandémie.

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. <u>DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 AVRIL 2020 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DES 20 MAI, 4 JUIN ET 11 JUIN 2020</u>

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 28 avril 2020 et les procès-verbaux des réunions extraordinaires des 20 mai, 4 juin et 11 juin 2020.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6.1. PLAN DIRECTEUR DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES (PDRI) – ÉTAT DE SITUATION

Alain Lozier, coordonnateur des technologies de l'information et de l'audiovisuel, présente le *Plan directeur* des ressources informationnelles (PDRI). Il informe les membres des démarches actuelles et celles à venir, et du rôle attendu du conseil d'administration pour les prochaines étapes.

Des consultations sont prévues. Certaines n'ont pu être effectuées compte tenu de la situation particulière liée à la pandémie COVID-19. Les consultations restantes seront faites au cours de l'automne prochain. L'état d'avancement de ce dossier sera présenté aux membres à l'automne 2020.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. Présentations pour prise de décision

7.1. <u>DÉCISIONS PRISES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE</u>

Le directeur général, Sylvain Blais, présente un tableau décrivant vingt-quatre dérogations autorisées en période de pandémie.

CONSIDÉRANT la résolution CA-3262 du 24 mars 2020, qui mandatait le directeur général pour prendre toute orientation en lien avec la situation exceptionnelle de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a consulté le président et/ou le vice-président du conseil d'administration pour certaines dérogations et a obtenu leur accord pour procéder;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des décisions prises ont été réfléchies et ont permis de poursuivre les activités du Cégep de la façon la plus efficiente possible dans les circonstances;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions doivent être entérinées par le conseil d'administration.

Il est proposé par Yves Bédard, appuyé par Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'entériner les décisions du directeur général, à l'effet d'autoriser des dérogations pour les politiques et règlements identifiées au tableau "Dérogations en période de pandémie - Hiver 2020".

7.2. NOUVELLE DEMANDE D'AUTORISATION – DÉROGATIONS EN PÉRIODE DE PANDÉMIE – AUTOMNE 2020

Compte tenu de l'importance de poursuivre la mise en place des actions de prévention en situation exceptionnelle liée à la COVID-19, le directeur général présente une nouvelle demande afin d'autoriser des dérogations aux règlements et politiques, au cours de l'automne 2020. Des rapports détaillés des décisions prises seront présentés au conseil d'administration de septembre ou d'octobre et le rapport final sera déposé par la suite.

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie;

CONSIDÉRANT les impacts de cette pandémie sur les activités du Cégep;

CONSIDÉRANT le devoir et le souhait du Cégep d'assurer la protection de la communauté collégiale ainsi que de toutes les personnes faisant affaire avec le Cégep;

CONSIDÉRANT un premier mandat donné au directeur général, pour la session d'hiver 2020, pour prendre toute orientation en lien avec cette situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT les orientations données par la Direction de la santé publique quant aux risques de propagation associés à la COVID-19 au printemps 2020 et des décisions qui doivent être prises pour la session d'automne 2020.

CA-3268

CA-3269

Il est proposé par Claude LeBel, appuyé par Pierre Deshaies, et unanimement résolu de mandater de nouveau le directeur général pour prendre toute orientation en lien avec la situation de pandémie. Selon les circonstances, le directeur général procédera à des consultations auprès du président et/ou du vice-président du conseil d'administration. Les décisions prises devront être présentées au conseil d'administration pour entérinement.

7.3. <u>DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - PANDÉMIE</u>

Après consultation de la communauté collégiale par le biais des instances syndicales, le directeur général, Sylvain Blais, présente une proposition afin de sensibiliser les autorités gouvernementales au déficit généré par la situation de pandémie.

CA-3270 CONSIDÉRANT la crise sanitaire liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'en raison de cette crise, la session d'automne 2020, et peut-être celle de l'hiver 2021, devront se dérouler de manière à respecter les règles nécessaires à protéger la santé des étudiantes, des étudiants et du personnel du Cégep;

CONSIDÉRANT QUE ces règles sont édictées par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle des ressources humaines, matérielles et donc monétaires que la situation exigera du Cégep;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources sont indispensables à la protection de la santé et à la sécurité des étudiantes, des étudiants, des membres du personnel et des visiteurs du Cégep;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources sont également indispensables à la rétention des étudiantes et des étudiants, à leur réussite et à leur diplomation;

CONSIDÉRANT le rôle central que joue le Cégep dans l'éducation postsecondaire de la région dans la formation et la rétention de personnel nécessaire au développement régional.

Il est proposé par Josée Larivière, appuyée par Évelyne Grenier-Ouimette, et unanimement résolu :

- que le conseil d'administration du Cégep demande au Gouvernement du Québec d'octroyer toutes les ressources budgétaires permettant au Cégep de donner l'ensemble des services nécessaires à la pleine réalisation de sa mission, et ce, durant toute la durée de la crise sanitaire liée à la COVID-19;
- de mandater Sylvain Blais, directeur général, afin d'effectuer toutes les représentations nécessaires en ce sens.

7.4. NOMINATION DE DEUX CADRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le directeur des études, Éric Aubin, explique le processus de désignation de deux membres du personnel d'encadrement pour siéger à la Commission des études.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit nommer deux membres du personnel d'encadrement qui siègeront à la commission des études pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des études recommande de nommer la directrice adjointe des études, développement pédagogique, Caroline Rioux et la coordonnatrice en technopédagogie, Isabelle Lessard.

Il est proposé par Claude LeBel, appuyé par Klaude Hallé, et unanimement résolu, de nommer Caroline Rioux et Isabelle Lessard pour siéger à la Commission des études, et ce, pour un mandat d'une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

7.5 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Diane Landriault, présente le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2020-2021.

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui indique que « le conseil se réunit aux époques fixées par les règlements, mais au moins quatre fois par année » ;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement général de régie interne du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* qui mentionne que le conseil d'administration se réunira au moins six fois par année.

Sur une proposition de Ghislain Vallée, appuyée par Anne Gauthier, il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2020-2021.

CA-3271

CA-3275

7.6 <u>DÉLÉGATION – REFINANCEMENT DE LA DETTE – RÉNOVATION AUX RÉSIDENCES ÉTUDIANTES</u>

CA-3272

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres que le financement lié à la dette engendrée par les rénovations effectuées aux résidences étudiantes arrive à échéance.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite mettre en place un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme un montant maximal de 1 447 997,71 \$, pour financer les rénovations faites aux résidences étudiantes;

ATTENDU QUE pour financer ce montant, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue procèdera à un appel d'offres sur invitation, en collaboration avec le ministère des Finances, afin d'obtenir la meilleure offre;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite, dans le cadre du régime d'emprunts spécifique précité, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, la ministre de l'Enseignement supérieur a autorisé les emprunts à réaliser dans le cadre de ce régime d'emprunts pour le projet précité;

ATTENDU QUE, conformément à cet article, la nature, les conditions et les modalités des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts spécifiques sont soumises à l'autorisation du ministre des Finances:

ATTENDU QUE, dans le cadre des emprunts à long terme à contracter en vertu du régime d'emprunts spécifique, si une convention d'échange de taux d'intérêt était nécessaire, l'autorisation de la ministre de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances devraient être obtenues, conformément à l'article 79 de la Loi sur l'administration financière.

Il est proposé par Philippe Marquis, appuyé par Klaude Hallé et unanimement résolu :

- 1) QU'un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2020 soit institué afin d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à emprunter à long terme un montant maximal de 1 447 997,71 \$, pour financer des rénovations faites aux résidences étudiantes (le « Projet »), le tout aux conditions suivantes :
- a) l'emprunt sera effectué aux termes d'un appel d'offres de financement sur invitation réalisé en collaboration avec le ministère des Finances;
- b) sous réserve de l'obtention de l'autorisation requise du ministre des Finances, l'emprunt sera réalisé auprès du soumissionnaire retenu et comportera les conditions et les modalités établies conformément à la soumission déposée par le soumissionnaire retenu ; et
- c) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir qu'aux fins du Projet.
- 2) QUE le directeur général, le directeur des services administratifs ou le directeur des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, à signer la convention de prêt à long terme et, le cas échéant, la convention d'échange de taux d'intérêt, sous réserve des autorisations requises à cet effet, à consentir à toutes les clauses et les garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts;
- 3) QUE la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée pour les mêmes fins.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. Présentations sans prise de décision

9.1. DÉMARCHES DES CÉGEPS DE RÉGIONS

Sylvain Blais, directeur général, explique la démarche entreprise par douze cégeps de régions, dont le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre d'un processus initié par le ministère de l'Enseignement supérieur, soit la révision des devis du réseau collégial et l'offre de formation. Ce processus avantage les régions urbaines.

Une lettre sera transmise à la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, afin de la sensibiliser à la situation et de partager les préoccupations des cégeps sur la pérennité des institutions collégiales en région.

9.2. DÉPÔT DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le calendrier des réunions du comité exécutif pour l'année 2020-2021 est déposé par Diane Landriault, secrétaire générale, à titre d'information.

9.3. SONDAGE SUR LA SATISFACTION ET LES BESOINS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, informe les membres qu'un sondage a été produit à leur intention, afin d'évaluer leur satisfaction, et d'exprimer leurs besoins et préoccupations.

L'analyse des réponses obtenues sera réalisée et un portrait sera déposé au conseil d'administration à l'automne 2020.

ÉMISSION DES DIPLÔMES

10. ÉMISSION DES DIPLÔMES

10.1 ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES

CA-3273

Sur une proposition de Anne Gauthier, appuyée par Florence Julien et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.

10.2 ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES

CA-3274

Sur une proposition de Chantal Hamelin, appuyée par Anne Gauthier, il est unanimement résolu d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 DROIT À L'IMAGE.

Dans le but de produire une photo des membres du conseil d'administration dans le rapport annuel, le président, Guillaume Marquis, demande l'autorisation des membres pour une prise de photo via les écrans. Les membres donnent leur autorisation en demeurant présents pour la photo.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. Dossiers à Huis Clos

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20h02 sur une proposition de Klaude Hallé.

Président,

Secrétaire générale,

Guillaume Marquis

Diane Landriault